C2A

Commissariat Audit Assistance
Société de commissariat aux comptes
inscrite près la cour d'Appel de
Saint Denis de la Réunion

Associés : P. BOURSIER
R. COUMAU
W. GARCIA

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

OIIS APPUI

Association Océan Indien Innovation Santé Appui

Association Loi 1901

Siège social : 2bis rue d'Emmerez de Charmoy
Immeuble LE CHARMOY
97490 Sainte Clotilde

SIRET / APE : 830 189 247 00018 / 9499Z

Sur les comptes clos au

31 DECEMBRE 2019

*****

C2A

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

OIIS APPUI

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres de l'organe délibérant,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association OIIS APPUI relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie intitulée « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Evènements significatifs postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels concernant l'incidence de la crise COVID-19.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Saint Paul, le 24 novembre 2020

C2A, Commissaire aux Comptes

Pierre BOURSIER, associé

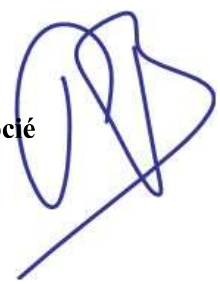

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	488	488		347	347-	100.00-
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions				3 951	3 951-	100.00-
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	69 876	33 715	36 161	20 174	15 987	79.25
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	1 710		1 710	1 710		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	17 179		17 179	5 505	11 674	212.06
	Total I	89 253	34 203	55 050	31 687	23 363	73.73
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances	17 328	7 764	9 564	7 895	1 669	21.14
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	590 929		590 929	739 843	148 913-	20.13-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	2 624		2 624	2 829	205-	7.24-
	Total III	610 881	7 764	603 117	750 566	147 450-	19.65-
	Charges à répartir sur plusieurs exercices **(IV)**						
	Primes de remboursement des obligations **(V)**						
	Ecarts de conversion actif **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	700 134	41 967	658 167	782 253	124 086-	15.86-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	38 777	38 777		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	14 000		14 000	
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		14 000	14 000-	100.00-
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	52 777	52 777		
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	3 103	3 103		
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	94 577		94 577	
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	97 680	3 103	94 577	NS
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		175	175-	100.00-
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	353 241	330 242	22 999	6.96
	Dettes fiscales et sociales	154 469	395 956	241 487-	60.99-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV	507 710	726 373	218 664-	30.10-
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	658 167	782 253	124 086-	15.86-

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an 507 710 726 373

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	1 098 931	759 602	339 329	44.67
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	10 153	16 097	5 944-	36.93-
Collectes				
Cotisations	210	10	200	NS
Autres produits	3	13	10-	76.04-
Total I	1 109 297	775 722	333 575	43.00
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	321		321	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	553 697	418 530	135 168	32.30
Impôts, taxes et versements assimilés	16 608	9 650	6 958	72.10
Salaires et traitements	314 650	258 648	56 002	21.65
Charges sociales	106 459	74 259	32 201	43.36
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	13 178	11 262	1 916	17.01
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	7 764		7 764	
Pour risques et charges : dotations aux provisions		3 103	3 103-	100.00-
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	1 516	126	1 391	NS
Total II	1 014 194	775 577	238 617	30.77
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	95 103	145	94 958	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	1 187	133	1 054	789.67
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	1 187	133	1 054	789.67
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	24		24	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	24		24	
2. Résultat financier (V-VI)	1 163	133	1 030	771.74
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	96 266	278	95 988	NS
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	20	15 221	15 201-	99.87-
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	20	15 221	15 201-	99.87-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	720-	792	1 511-	190.88-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 429	707	1 721	243.30
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	1 709	1 499	210	14.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 689-	13 722	15 411-	112.31-
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 110 504	791 076	319 428	40.38
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	1 015 927	777 076	238 850	30.74
Solde intermédiaire	94 577	14 000	80 577	575.55
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	94 577		94 577	
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		14 000	14 000-	100.00-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :
- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations générales complémentaires

L'ARS, dans la rédaction de la convention 2019 a octroyé un budget de 1 000 000 € à OIIS. Cette somme provient à hauteur de 850 000 € du budget 2019, et à hauteur de 150 000 € de l'utilisation de fonds dédiés. Cette somme avait été comptabilisé en 2018 en "subvention à reverser" dans les comptes.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	488		
Installations générales agencements aménagements des constructions	7 607		
Installations générales agencements aménagements divers	5 373		9 069
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	37 208		18 227
TOTAL	50 187		27 296
Autres titres immobilisés	1 710		
Prêts, autres immobilisations financières	5 505		11 674
TOTAL	7 215		11 674
TOTAL GENERAL	57 891		38 970

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			488	488
Installations générales agencements aménagements constr.		7 607		
Installations générales agencements aménagements divers		0	14 442	14 442
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		0	55 435	55 435
TOTAL		7 607	69 876	69 876
Autres titres immobilisés			1 710	1 710
Prêts, autres immobilisations financières			17 179	17 179
TOTAL			18 889	18 889
TOTAL GENERAL		7 607	89 253	89 253

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	141	347		488
Installations générales agencements aménagements constr.	3 656	1 522	5 178	
Installations générales agencements aménagements divers	3 258	1 579		4 837
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	19 148	9 730		28 878
TOTAL	26 063	12 831	5 178	33 715
TOTAL GENERAL	26 204	13 178	5 178	34 203

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	347				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	1 522				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 579				
Matériel de bureau informatique mobilier	9 730				
TOTAL	12 831				
TOTAL GENERAL	13 178				

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisons et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	38 777				38 777
Réserves :					
Autres réserves				14 000	14 000
RESULTAT DE L'EXERCICE	14 000			14 000	
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Provisions réglementées					
TOTAL I	52 777				52 777

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	3 103				3 103
TOTAL	3 103				3 103

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation		7 764			7 764
TOTAL		7 764			7 764
TOTAL GENERAL	3 103	7 764			10 867
Dont dotations et reprises d'exploitation		7 764			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	17 179	17 179	
Personnel et comptes rattachés	131	131	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 978	7 978	
Débiteurs divers	9 218	9 218	
Charges constatées d'avance	2 624	2 624	
TOTAL	37 130	37 130	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	353 241	353 241		
Personnel et comptes rattachés	16 272	16 272		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	30 874	30 874		
Autres impôts taxes et assimilés	107 323	107 323		
TOTAL	507 710	507 710		

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant engager en fin d'exercice D = A -B +C
ETP 2018	78 195			20 736	20 736
SUBVENTION 2019	850 000			76 270	76 270
TOTAL	928 195			97 006	97 006

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ».
Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	7 895
Total	7 895

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 574
Dettes fiscales et sociales	24 420
Total	85 994

C2A

Commissariat Audit Assistance
Société de commissariat aux comptes
inscrite près la cour d'Appel de Saint
Denis de la Réunion

Associés : P. BOURSIER
R. COUMAU
W.GARCIA

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

OIIS APPUI

Association Océan Indien Innovation Santé Appui

Association Loi 1901

Siège social : 2bis rue d'Emmerez de Charmoy
Immeuble LE CHARMOY
97490 Sainte Clotilde

SIRET / APE : 830 189 247 00018 / 9499Z

Sur les comptes clos au

31 DECEMBRE 2019

*****

C2A

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

OIIS APPUI

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres de l'organe délibérant,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

PERSONNES CONCERNEES	NATURE DE LA CONVENTION	MONTANT
Dr KOWALCZYK Christine, Présidente de OIIS APPUI et Présidente de l'URPS Médecins	Indemnisation pour des interventions réalisées dans le cadre du PTA974 les 1er, 3e et 4e trimestres 2019. ***Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2019.***	6 394 €
	Remboursement de frais professionnels dans le cadre du séminaire du 9 au 12 avril 2019 concernant la Plateforme territoriale d'appui 974. ***Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2019.***	552 €
	Remboursement de frais professionnels dans le cadre de soirées CPTS. ***Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2019.***	276 €
	Remboursement de frais professionnels dans le cadre du congrès UNR Santé. ***Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2019.***	1 970 €
M. DEYRES Claude, Vice-Président d'OIIS APPUI et Président de RP974	Remboursement de frais professionnels dans le cadre d'une réunion de travail pour un rendez-vous avec l'ARS. ***Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2019.***	91 €
Mme ETHEVE Lucie, Admnistratrice et Présidente de l'URPS Sage-femmes.	Remboursement de frais professionnels dans le cadre du séminaire du 9 au 12 avril 2019 concernant la Plateforme territoriale d'appui 974. ***Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2019.***	354 €

PERSONNES CONCERNEES	NATURE DE LA CONVENTION	MONTANT
M. SCHOSMANN Luc, Trésorier et Président de l'URPS Chirurgiens-dentistes	Remboursement de frais professionnels dans le cadre du séminaire du 9 au 12 avril 2019 concernant la Plateforme territoriale d'appui 974. ***Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2019.***	662 €
M. DUVAL Alain, Administrateur et Président de l'URPS Infirmiers	Remboursement de frais professionnels dans le cadre de soirées CPTS. ***Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2019.***	162 €
Mme AUDRY GEORGES Christine, Administratice et Présidente de l'URPS Orthophonistes	Remboursement de frais professionnels dans le cadre de soirées CPTS. ***Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2019.***	335 €
M. CADET Eric, Administrateur et Président de l'URPS Pharmaciens	Remboursement de frais professionnels dans le cadre de soirées CPTS. ***Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2019.***	520 €
Mme LIAFI Naima, Administratrice et Présidente de l'URPS Podologues	Remboursement de frais professionnels dans le cadre du séminaire du 9 au 12 avril 2019 concernant la Plateforme territoriale d'appui 974. ***Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2019.***	300 €
	Remboursement de frais professionnels dans le cadre de soirées CPTS. ***Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2019.***	150 €
Mme BARONNE Stéphanie, Administratrice et Directrice de SAOME	Facturation de prestations DPO à OIIS Appui. ***Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2019.***	2 514 €
	Facturation de l'accès aux locaux de SAOME (télécommande, clé, etc.). ***Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2019.***	337 €
	Facturation d'une formation interne mutualisée, à laquelle Mme CADET a assisté. ***Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2019.***	50 €
Dr RIEMENS Dominique, Administratrice et représentante de l'association REUCARE	Facturation de l'installation d'un système d'alarme et d'un extincteur. ***Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2019.***	2 214 €
	Mise à disposition d'une Directrice dans le cadre d'un temps partagé à au moins 0,5 ETP de Direction. ***Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2019.***	54 517 €
	Refacturation des frais supportés par OIIS APPUI liés aux locaux partagés avec REUCARE. ***Recettes comptabilisées au titre de l'exercice 2019.***	8 977 €

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Saint Paul, le 24 Novembre 2020

C2A, Commissaire aux Comptes

Pierre BOURSIER, associé